

**Inoui ! La CGT Douane porte
plainte contre les gilets
jaunes, ils ont dénoncé les
clandestins cachés !**

écrit par Christine Tasin | 22 novembre 2018



Montreuil, le 21/11/18

COMMUNIQUE

Dans un post abject sur Facebook et des vidéos qui circulent sur tous les médias ce jour, des manifestants appartenant au « mouvement » des gilets jaunes se félicitent d'avoir traqué des migrants dans la cuve d'un camion. Ils s'enorgueillissent même de faire « mieux que la douane et de pouvoir (y) postuler, CV et lettre de motivation ». D'autres propos, absolument ignobles, ne peuvent être repris ici.

Forts de leurs convictions racistes, ils ont préféré appeler la gendarmerie plutôt qu'une association d'entraide pour les secourir. Dans cette vidéo, les protagonistes appellent à « un barbecue géant ». Tout ceci rappelle de bien tristes et peu glorieux événements de notre histoire... mais c'est surtout un appel clair à la haine raciale.

Est-ce donc de ce monde là que nous voulons ? Un monde de haine, de bêtise, d'ignorance, de division...

N'oublions jamais que le racisme est un délit.

Par ailleurs, le fil de discussion des manifestants appelle à l'inspection de tous les camions sur les barrages...

Il serait bon que les forces de l'ordre remettent un peu de droit dans ce mouvement et rappellent ce que sont les prérogatives des uns et des autres en matière de fouille des véhicules. Pour ce qui est des douaniers, l'article 60 du code des douanes nous permet de fouiller les moyens de transport en tant que vecteur de marchandises frauduleuses, et certainement pas pour faire de la traque aux migrants.

Le Directeur général des Douanes aurait tout intérêt lui aussi à rappeler le droit et l'autorité, et défendre le renom de la Douane.

De même, nous l'invitons fortement à déposer plainte au titre de l'art.29 de la loi de 1881 qui dit ceci : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure ». Tel est bien le cas concernant le corps des douanes que nous représentons et défendons.

Pour notre part, pour défendre le renom de la douane et les prérogatives qui sont les nôtres, nous venons de déposer plainte pour injure et diffamation. De même, au titre de l'art 40 du CPP, nous avons déposé plainte pour incitation à la haine raciale.

J'ai beau me pincer, j'ai beau relire le communiqué de la CGT Douane... C'est bien vrai.

Dénoncer des illégaux, ce serait du racisme, et les amener à

la police au lieu de les conduire à des associations, c'est un signe de fascisme et de coeur dur comme la pierre.

Pour la CGT (à quoi et à qui servent donc les subventions qu'elle reçoit et les cotisations sociales, d'ailleurs ?) se féliciter d'avoir fait respecter la loi, c'est ignoble, tout simplement...

Et ces énergumènes trouvent que la loi est raciste et que celui qui fait appliquer la loi est raciste... Les gilets jaunes ont donc commis le délit de racisme... Enorme ! Mieux encore, ils ont porté atteinte à l'honneur et à la considération des douaniers pour avoir fait leur travail. Enorme ! (Bis)...

J'hésite entre exploser de rire ou exploser de colère...

En tout cas, j'apprends que la Douane est censée faire respecter la loi sur le transport de marchandises mais surtout pas sur l'importation illégale de clandestins... Je commence à comprendre pourquoi ils entrent par milliers tranquillement...



Montreuil, le 21/11/18

COMMUNIQUE

Dans un post abject sur Facebook et des vidéos qui circulent sur tous les médias ce jour, des manifestants appartenant au « mouvement » des gilets jaunes se félicitent d'avoir traqué des migrants dans la cuve d'un camion. Ils s'enorgueillissent même de faire « mieux que la douane et de pouvoir (y) postuler, CV et lettre de motivation ». D'autres propos, absolument ignobles, ne peuvent être repris ici.

Forts de leurs convictions racistes, ils ont préféré appeler la gendarmerie plutôt qu'une association d'entraide pour les secourir. Dans cette vidéo, les protagonistes appellent à « un barbecue géant ». Tout ceci rappelle de bien tristes et peu glorieux événements de notre histoire... mais c'est surtout un appel clair à la haine raciale.

Est-ce donc de ce monde là que nous voulons ? Un monde de haine, de bêtise, d'ignorance, de division...

N'oublions jamais que le racisme est un délit.

Par ailleurs, le fil de discussion des manifestants appelle à l'inspection de tous les camions sur les barrages...

Il serait bon que les forces de l'ordre remettent un peu de droit dans ce mouvement et rappellent ce que sont les prérogatives des uns et des autres en matière de fouille des véhicules. Pour ce qui est des douaniers, l'article 60 du code des douanes nous permet de fouiller les moyens de transport en tant que vecteur de marchandises frauduleuses, et certainement pas pour faire de la traque aux migrants.

Le Directeur général des Douanes aurait tout intérêt lui aussi à rappeler le droit et l'autorité, et défendre le renom de la Douane.

De même, nous l'invitons fortement à déposer plainte au titre de l'art.29 de la loi de 1881 qui dit ceci : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure ». Tel est bien le cas concernant le corps des douanes que nous représentons et défendons.

Pour notre part, pour défendre le renom de la douane et les prérogatives qui sont les nôtres, nous venons de déposer plainte pour injure et diffamation. De même, au titre de l'art 40 du CPP, nous avons déposé plainte pour incitation à la haine raciale.

Ce pays marche sur la tête.

La CGT Douane, si je ne m'abuse, est censée défendre les

douaniers, non ?

A ce titre, elle doit réclamer pour eux les moyens de faire leur travail, correctement et complètement, non ?

Quelque chose m'échappe...

Quelque chose est pourri au royaume de France...

Et le pire est qu'il n'est pas impossible que les gilets jaunes soient condamnés au tribunal...